



Rappel réglementaire pour les distributeurs de composants d'explosif limités Décembre 2019

Vérification de l'inscription avant la vente de composants d'explosif limités

Ceci est un rappel que la vente de certains produits chimiques qui peuvent être utilisés afin de produire des explosifs artisanaux sont assujettis au *Règlement de 2013 sur les explosifs* en tant que composants d'explosif limités. Veuillez consulter la Partie 20 du Règlement (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-211/index.html>) pour une liste complète des composants d'explosif limités et des exigences réglementaires afférentes.

En vertu des articles 473 et 490 du *Règlement de 2013 sur les explosifs*, **il est exigé de l'acheteur qu'il prouve son identité avant la vente d'un composant d'explosif limité**. Cette exigence réglementaire s'applique à toutes les ventes de composants d'explosif limités **peu importe si la vente est effectuée en personne, par téléphone, en ligne ou par un autre moyen**.

Si l'acheteur a l'intention de vendre le composant, une **preuve d'inscription sur la liste des vendeurs de composants est la seule forme d'identification acceptable**. Une vente ne peut être faite à un détaillant qui n'est pas inscrit avec Ressources naturelles Canada. Lors d'une inspection, les dossiers de vente seront vérifiés pour assurer que les numéros d'inscription sont en cours d'être vérifiés et enregistrés.

Conformément à l'article 496 du *Règlement de 2013 sur les explosifs*, **si un vendeur de composants ne se conforme pas, l'inspecteur en chef des explosifs peut suspendre ou annuler l'inscription du vendeur**. Dans ce cas, les composants d'explosif limités ne seront plus autorisés à être vendus.

Veuillez aviser tous les membres de votre personnel de cette exigence et mettre à jour vos procédures de vente afin de vous conformer au *Règlement de 2013 sur les explosifs*. Vos clients peuvent communiquer directement avec nous (1-855-912-0012 ou nrcan.precursors-precurseurs.nrcan@canada.ca) pour obtenir de l'aide avec l'inscription. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou d'en discuter avec un inspecteur lors de la visite de votre établissement.

**Le Canada compte sur votre vigilance, votre intuition et votre collaboration.
Connaissez votre inventaire. Sécurisez vos produits. Vendez-les de manière responsable.
Vous pouvez faire la différence!**